



VILLE D'HENRICHEMONT

1 PLACE DE LA MAIRIE

18250 HENRICHEMONT

☎ 02.48.26.70.04

mairiehenrichemont@orange.fr

ARRETE DU 09 mars 2026 PORTANT REGLEMENTATION DE PERMISSION DE VOIRIE ET DE LA CIRCULATION

Les Gimonets

Le Maire d'Henrichemont,

- Vu les articles L2212-2 et L2213-1 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu le code de la route ;
- Vu la demande du 05.03.2026, par la société Charollaise de travaux publics, 9A rue Louis Billant – 18570 La Chapelle Saint Ursin, pour le compte de ENEDIS
- Afin de permettre le bon déroulement de pose d'une armoire électrique sur le réseau Enedis, sis Les Gimonets, à HENRICHEMONT, à compter du 09.03.2026 et ce pendant 4 jours calendaires ;
- Vu l'intérêt général ;

ARRETE :

Article 1^{er} : La commune donne permission de voirie à la société Charollaise de travaux publics, 9A rue Louis Billant – 18570 La Chapelle Saint Ursin, pour le compte de ENEDIS, sis Les Gimonets à HENRICHEMONT, à compter du 09.03.2026 et ce pendant 4 jours calendaires ;

Article 2^{ème} : La circulation des véhicules sera interdite sis Les Gimonets pendant le temps de l'intervention.

Article 3^{ème} : La signalisation sera mise en place par l'entreprise.

Article 4^{ème} : La Gendarmerie, le Responsable des Services Techniques, et l'entreprise sont chargés chacun en ce qui le concerne l'exécution du présent arrêté dont ils recevront ampliation.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

018-211801097-20260309-2026-23-AR

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 10/03/2026

Publié sur le site de la commune le 10.03.2026

Le Maire,
Gilles BUREAU

